



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/02/9 - OBJET : Avenant n° 3 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (superficie assurée au 1^{er} janvier 2023).

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la réglementation des marchés publics en vigueur au moment de l'appel d'offres ouvert lancé par le groupement de commandes du CIG, notamment l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le bon de commande n° 82 émis pour la commune de Saint-Cyr-l'École par le groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) au titre du marché public de prestations d'assurances conclu par ledit groupement au nom de l'ensemble des membres le composant, notamment avec la SMACL ASSURANCES, en particulier pour l'assurance des dommages aux biens (lot n° 1 B) à effet du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avenant n° 3 à la police d'assurance des dommages aux biens proposé par l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en compte l'évolution de la superficie et des risques assurés à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

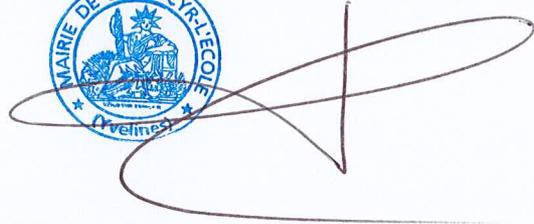
DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 3 à la police d'assurance des dommages aux biens (lot n° 1 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France auprès de l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en considération la modification de la superficie et des risques assurés à compter du 1^{er} janvier 2023, soit 52 170 m², pour un montant de prime de 115 750,95 € TTC.

Article 2 : Autorise le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 15 FEV. 2023
et par publication en ligne le : 15 FEV. 2023
Saint-Cyr-l'École, le : 15 FEV. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



A large, stylized signature in blue ink is written over the official seal of the Municipality of Saint-Cyr-l'École.

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



A large, stylized signature in blue ink is written over the official seal of the Municipality of Saint-Cyr-l'École.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n. 3 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n. 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (superficie assurée au 1er janvier 2023).

Date de transmission de l'acte : 15/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-02-9 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230213-2023-02-9-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics